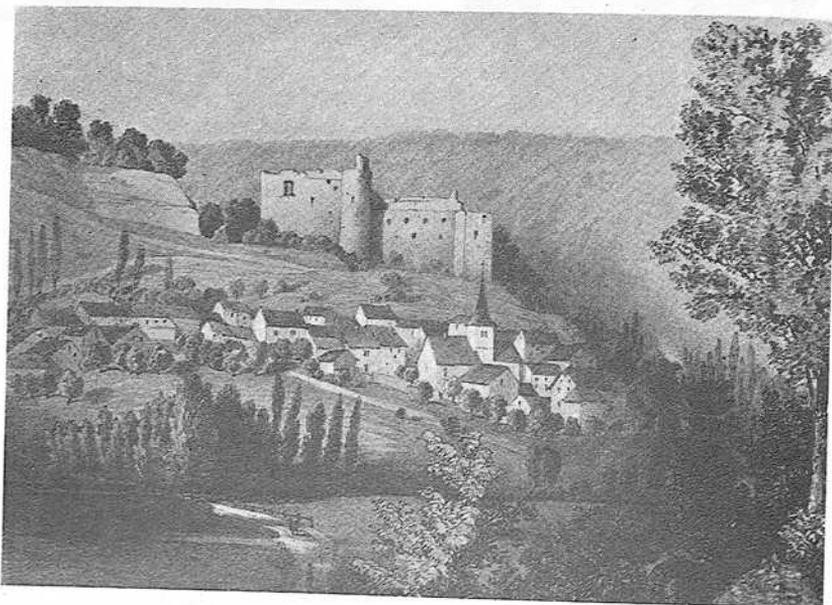


Sans doute les conceptions du temps de Henri de Champagne, de Thibaut de Bar ou de Waleran de Limbourg ne valent-elles plus, à ses yeux, depuis le « statutum » de Worms et le règne de Frédéric II qui les ont bouleversées ou changées.

Henri le Blondel s'appelle encore, dans les chartes, « fils de la comtesse », ou « Henri de Luxembourg », « héritier de Luxembourg », « seigneur de Luxembourg » ; ou bien « comte de Luxembourg et marquis d'Arlon », « comte de Luxembourg et de La Roche, marquis d'Arlon », « comte de Luxembourg et seigneur de Thionville », « seigneur de Durbuy », « seigneur de La Roche ».



Ruines du château de Septfontaines, d'après une litho du 19^e siècle.

C'est peut-être durant cette période du 13^me siècle que s'est formé le blason luxembourgeois. Les anciennes armoiries de Luxembourg ou celles d'Ardenne avaient été d'azur et d'argent, semble-t-il. Ermesinde par son second mariage était devenue « duchesse d'Ardenne ». D'autre part le champ de l'écu de Limbourg avait été d'argent, celui de Bar d'azur. Ces deux couleurs se joignirent au lion héraldique de Limbourg qui réapparait dans le blason du marquisat d'Arlon, et dans celui de notre comté. Les trois éléments réunis composèrent les armes luxembourgeoises.

Thibaut et Waleran avaient constitué à Ermesinde une puissance territoriale extraordinaire (Luxembourg, Durbuy, La Roche, Poilvache, Marville, Arrancy, Arlon, d'autres terres). La comtesse accrut cette